

Rapport annuel 2017

Les faits marquants de l'année:

- Modernisation du parc de colonnes aériennes
- Implantation des premiers conteneurs enterrés
 - Loigné-sur-Mayenne
 - Château-Gontier:
 - Saint Rémi
 - Tour Morillon
- Travaux de sécurisation des dépôts en déchèterie
- Nouveaux marchés de tri et de fonctionnement des déchèteries.



www.trilogicinfo.fr

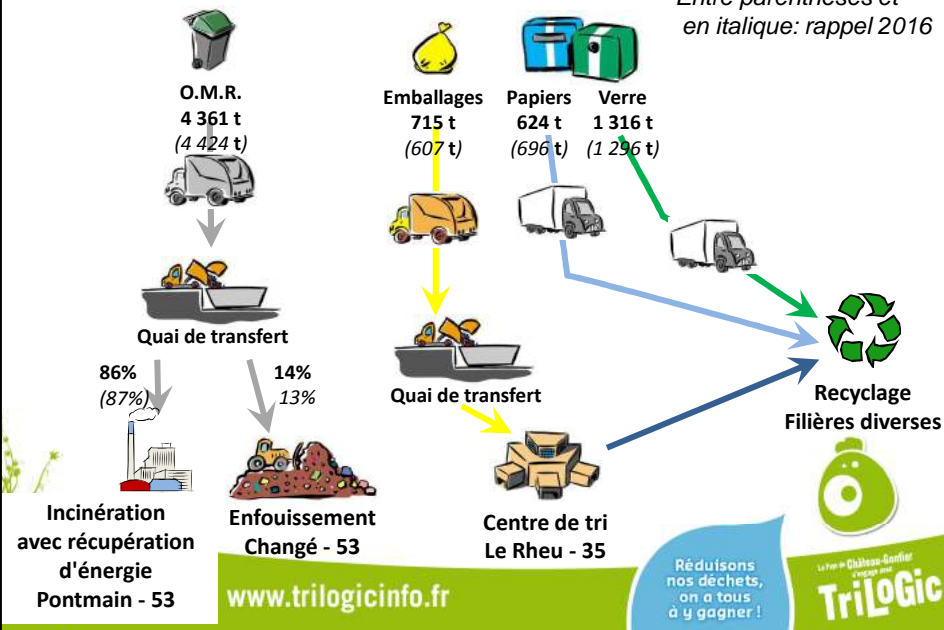
Réduisons nos déchets, on a tous à y gagner!



Le Parc de Château-Gontier
à votre service
TriLOGic

Rapport annuel 2017

Entre parenthèses et en italique: rappel 2016



www.trilogicinfo.fr

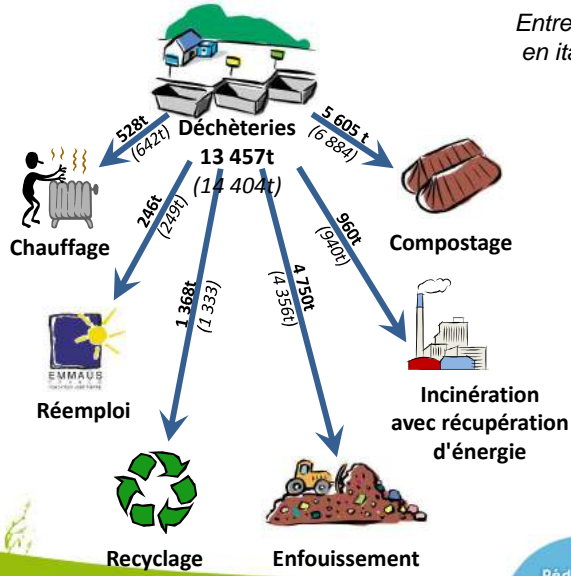
Réduisons nos déchets, on a tous à y gagner!



Le Parc de Château-Gontier
à votre service
TriLOGic

Rapport annuel 2017

Entre parenthèses et en italique: rappel 2016



www.trilogicinfo.fr

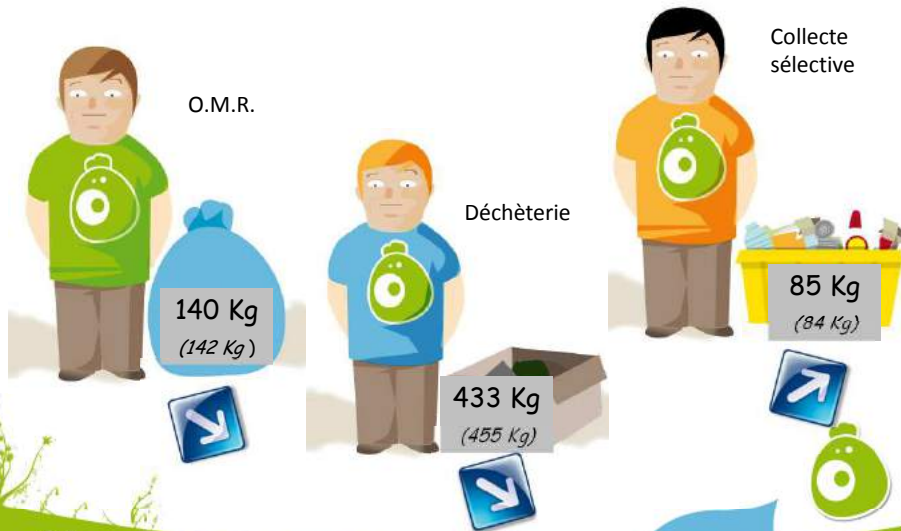
Réduisons nos déchets, on a tous à y gagner!



Le Pays de Château-Gaillard
travaille avec
Trilogic

Rapport annuel 2017

Entre parenthèses et en italique: rappel 2016



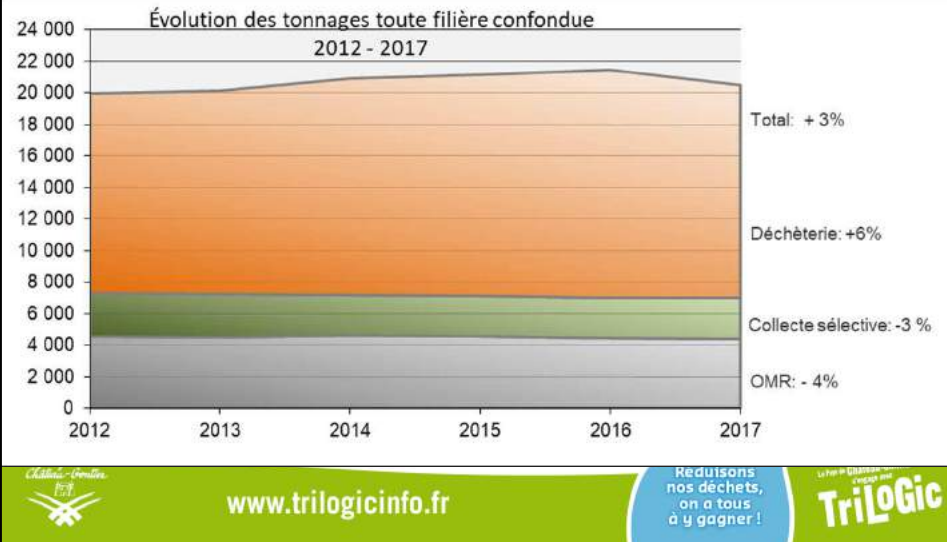
www.trilogicinfo.fr

Réduisons nos déchets, on a tous à y gagner!



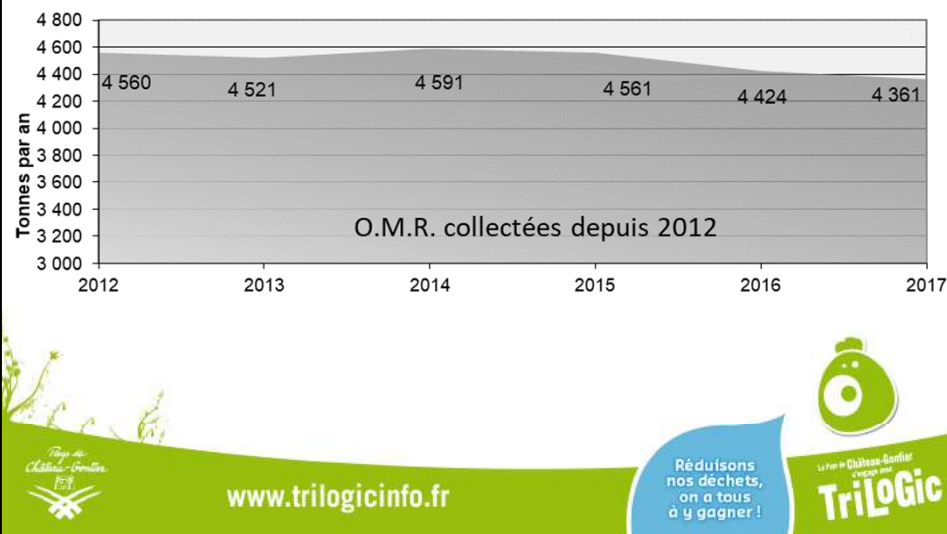
Le Pays de Château-Gaillard
travaille avec
Trilogic

Rapport annuel 2017



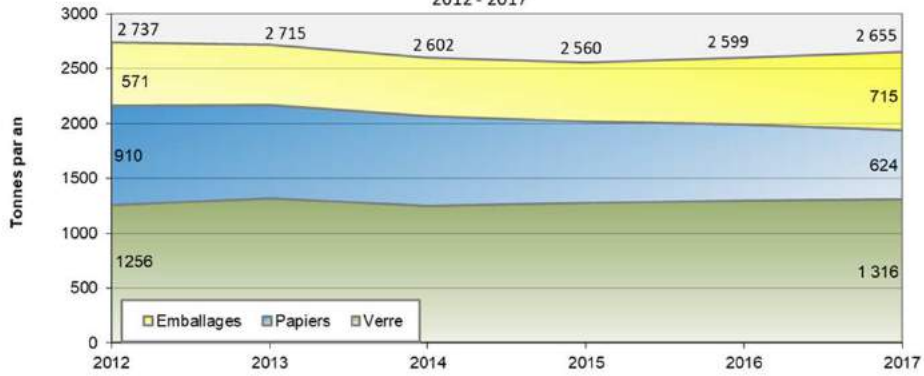
Rapport annuel 2017

Tonnages OMR



Rapport annuel 2017

Évolution des tonnages annuels des 3 flux de la collecte sélective
2012 - 2017



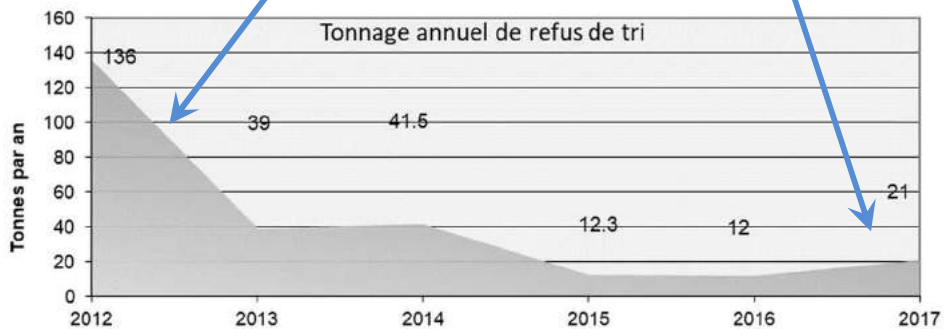

www.trilogicinfo.fr


Réduisons nos déchets, on a tous à y gagner!

Rapport annuel 2017

Nette diminution des refus dans les sacs jaunes – Interventions de l'API

Extension des consignes de tri = augmentation des tonnages collectés

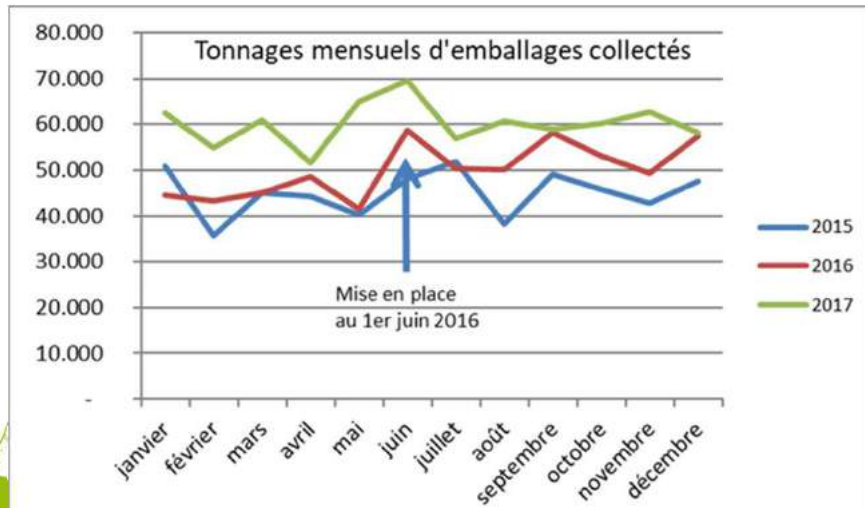



www.trilogicinfo.fr


Réduisons nos déchets, on a tous à y gagner!

Rapport annuel 2017

Extension des consignes de tri



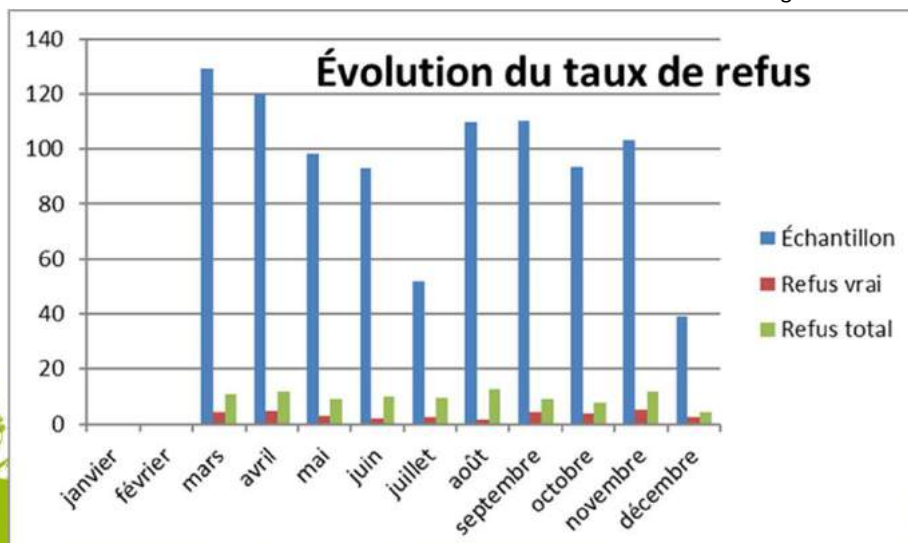
www.trilogicinfo.fr

nos déchets, on a tous à y gagner!



Rapport annuel 2017

Extension des consignes de tri



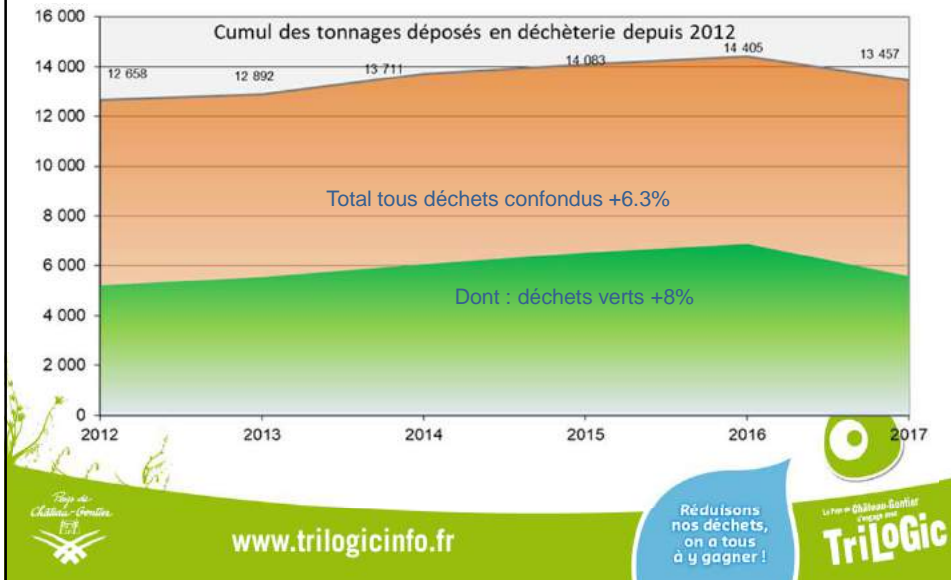
www.trilogicinfo.fr

à y gagner!



Rapport annuel 2017

Tonnages en déchèterie



Rapport annuel 2017

Collecte OM et sélective

Chapitre	Réalisé			
	2014	2015	2016	2017
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	805 812 €	832 187 €	850 084 €	907 657 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	612 589 €	627 772 €	642 794 €	708 878 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0 €	0 €	0 €	0.00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 568 €	2 406 €	2 280 €	3 051 €
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROV	0 €	0 €	0 €	0 €
total Dépenses 8121	1 425 969 €	1 462 365 €	1 495 108 €	1 614 586 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	592 €	55 €	9 122 €	11 068 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	174 655 €	148 142 €	149 980 €	149 538 €
74 - SUBVENTION EXPLOITATION	414 206 €	491 308 €	396 180 €	481 903 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 283 €	3 580 €	184 €	1 193 €
total Recettes 8121	591 737 €	643 085 €	555 466 €	643 702 €

www.trilogicinfo.fr

Réduisons nos déchets, on a tous à y gagner!

Trilogic

Rapport annuel 2017

Déchèteries

Chapitre	Réalisé			
	2014	2015	2016	2017
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	340 779 €	317 339 €	334 782 €	370 948 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	189 384 €	206 007 €	197 198 €	160 072 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 164 €	3 563 €	3 571 €	3 830 €
total Dépenses 8122	531 327 €	526 909 €	535 551 €	534 850 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	0 €	0 €	0 €	908 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	141 908 €	173 052 €	225 468 €	213 725 €
74 - SUBVENTION EXPLOITATION	13 977 €	25 173 €	37 248 €	31 744 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €	663 €	0 €	6 716 €
total Recettes 8122	155 886 €	198 889 €	262 716 €	253 093 €

Chapitre	Réalisé			
	2014	2015	2016	2017
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 006 €	24 016 €	7 186 €	240 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 544 €	1 112 €	0 €	0 €
total Dépenses 8123	14 550 €	25 128 €	7 186 €	240 €



www.trilogicinfo.fr

Réduisons nos déchets, on a tous à y gagner!

Le Parc de Château-Garnier
www.trilogic.fr

Rapport annuel 2017

Général

Chapitre	Réalisé			
	2014	2015	2016	2017
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 242 586 €	1 253 114 €	1 272 626 €	1 360 484 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	803 517 €	834 891 €	839 992 €	868 950 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	248 938 €	233 076 €	270 513 €	252 170 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 457 €	9 318 €	13 861 €	23 719 €
66 - CHARGES FINANCIERES	19 996 €	16 500 €	13 051 €	9 576 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 892 €	7 039 €	6 256 €	9 620 €
68 - DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROV	116 000 €	150 000 €	150 000 €	0 €
total Dépenses	2 197 448 €	2 503 938 €	2 566 299 €	2 519 519 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	592 €	55 €	9 122 €	11 977 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	16 829 €	15 829 €	17 658 €	11 399 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	2 238 427 €	2 304 422 €	2 399 693 €	2 340 156 €
74 - SUBVENTION EXPLOITATION	428 184 €	516 481 €	433 429 €	513 647 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 332 €	128 243 €	271 €	8 334 €
78 - REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATION	6 457 €	9 318 €	13 861 €	23 719 €
total Recettes	2 692 821 €	2 974 349 €	2 874 033 €	2 909 232 €



www.trilogicinfo.fr

Réduisons nos déchets, on a tous à y gagner!

Le Parc de Château-Garnier
www.trilogic.fr

Pays de
Château-Gontier



RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité
du Service Public de prévention
et de gestion des déchets



2017



Le Pays de Château-Gontier
d'engagement 2008

TriLogic

Réduisons
nos déchets,
on a tous
à y gagner !



Hôtel de Ville et de Pays
Services Environnement
23, place de la République - BP 20402 - 53204 CHÂTEAU-GONTIER cedex
Tél. : 02 43 09 55 55 - Télécopie : 02 43 07 96 82 - e.mail : contact@trilogic.fr

SOMMAIRE

A. <u>Présentation de la Collectivité</u>	1
I. <u>Présentation générale du service</u>	1
II. <u>Les événements marquants en 2017</u>	2
B. <u>Les indicateurs techniques</u>	6
I. <u>Organisation générale des collectes</u>	6
1. Les collectes	6
2. Les déchèteries	6
3. Les déchets de soins des particuliers	8
4. Les unités de traitement	8
II. <u>Analyse quantitative</u>	9
1. Quantités globales	9
a. <i>Les O.M.R.</i>	10
b. <i>La collecte sélective</i>	10
c. <i>L'extension des consignes de tri</i>	12
d. <i>Les déchèteries</i>	14
2. Déchets des professionnels	15
a. <i>Collecte traditionnelle</i>	15
b. <i>Dépôts en déchèteries</i>	15
C. <u>Les indicateurs financiers</u>	16
I. <u>Les tarifs de la Redevance Incitative - 2017</u>	16
II. <u>Recettes et dépenses par poste</u>	18
1. La collecte et traitement des O.M. résiduelles et collecte sélective	18
2. Les déchèteries	19
3. Les sites de stockages	20
4. Les dépenses non ventilables	20
III. <u>Bilan des recettes et des dépenses</u>	21
D. <u>Conclusion</u>	21

Avant-propos

Chaque Président ou Présidente d'E.P.C.I. compétent en matière de collecte ou de traitement des O.M. est tenu de présenter le rapport propre à sa compétence à son assemblée délibérante avant le 30 juin.

En application du décret n°2016-1827 du 30 décembre 2016, chaque maire doit présenter à son conseil municipal un "rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets" avant le 30 septembre suivant la clôture de l'exercice (30 septembre 2018 pour l'exercice 2017).

L'objectif de ce rapport est de favoriser la transparence de la gestion publique vis-à-vis des usagers. Il s'agit donc d'un document voué avant tout à l'information. Ainsi, il doit être mis à la disposition du public dans les mairies dans les 15 jours suivant son adoption par le conseil municipal (cette obligation incombe aux communes de plus de 3 500 habitants ou aux E.P.C.I. dont au moins une commune dépasse cette population).

Sa diffusion doit être la plus large possible. Dans tous les cas, il doit être consultable par toute personne en faisant la demande.

Le présent rapport présente l'activité de l'année 2017.

A. Présentation de la Collectivité

I. Présentation générale du service

Le 1^{er} janvier 2000, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a repris la compétence "collecte et traitement des déchets" auparavant exercée par le District.

Au 31 décembre 2017, le Pays de Château-Gontier dispose de :

- deux déchèteries : une à Azé et une à Bierné,
- une plate-forme de compostage des déchets verts, de broyage de bois et un hangar de stockage de bois déchiqueté,
- un service de collecte des O.M.R., des emballages, du papier et du verre en régie.

Par convention en date du 23 décembre 2002, le quai de transfert pour les déchets ménagers et assimilés de la déchèterie d'Azé est pris en charge par le Conseil Général dans le cadre de sa compétence de transport et traitement des O.M.R.

Le service "TRILOGIC" emploie:

- 8 agents titulaires assurant la collecte en porte à porte et 2 agents contractuels (chauffeurs, chauffeurs remplaçants et ripeurs, livraison de bacs),
- 1 agent assurant le vidage des points de tri (papier et verre, 4 jours par semaine) et livraison des bacs
- 3 agents de déchèteries titulaires à Azé + 1 mi-temps mis à disposition par la commune de Bierné,
- 1 coordonnateur Collecte et Déchèteries, ainsi que 90% d'un temps complet du technicien responsable du service détaché sur la mise en place de TRILOGIC.
- 1 agent en alternance (apprentissage – licence Pro "déchets") chargé de mission
- 3 agents sont détachés par le Service Financier (suivi des mouvements des usagers, établissement de la facturation et de la redevance incitative, établissement des documents budgétaires et comptables).

II. Les événements marquants en 2017

En 2017, les tarifs de la R.E.O.M. ont été maintenus pour la sixième année consécutive.

Eco-emballages et Ecofolio ont fusionné en un nouvel Eco-organisme CITEO.

Cette année constitue la première année pleine avec application des extensions des consignes de tri à tous les emballages.

La transition énergétique prend une forme concrète avec un appel d'offre pour l'achat de deux bennes de collectes fonctionnant au Bio-GNV (gaz naturel pour véhicules). La livraison devrait intervenir au printemps 2019, en même temps que l'ouverture d'une station GNV à Azé.

L'ensemble du parc de colonnes aériennes pour le tri des papiers et emballages en verre a été modernisé. Les conteneurs dataient de la mise en place de la collecte sélective (2002) et leur état général se dégradait.

Les anciennes colonnes ont été recyclées.



Les prestations de transfert et tri des emballages, ainsi que celles liées au fonctionnement des déchèteries ont fait l'objet d'une consultation avec des nouveaux contrats débutants au 1^{er} mars 2017.

Le site de stockage de déchets inertes de la Chiffanerie est arrivé à saturation et a été fermé fin 2016. Les déchets sont donc transportés pour stockage à Saint Denis d'Orques (72).

Les premiers conteneurs enterrés ont été implantés en cours d'année sur trois emplacements: l'église Saint-Rémi, à la Tour Morillon sur Château-Gontier, ainsi qu'auprès de la salle des fêtes de Loinné-sur-Mayenne.



Des travaux importants de mise en conformité ont été réalisés sur les déchèteries d'Azé et Bierné. Les deux sites sont ainsi équipés de dispositifs antichute (garde-corps, bavettes avec rehausse) ou de zones de dépôt de plain-pied pour les déchets verts et gravats.

Azé - Garde-corps



Azé - Garde-corps



Azé – Rampe d'accès Gravats – Déchets verts



Azé – Zone de dépôt de plain-pied – déchets verts



Le site de Bierné a également été équipé de barrières pour la gestion des accès par badge.

Bierné – bavette avec rehausse (ferrailles)



Bierné – zone de dépôt de plain-pied (gravats et déchets verts)



Bierné - Garde-corps



B. Les indicateurs techniques

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier comptait 24 communes et 31 165 habitants (Pop INSEE 2017).

I. Organisation générale des collectes

1. Les collectes

Au 1^{er} janvier 2017, la collecte des déchets ménagers et assimilés est intégralement réalisée en régie et s'organise comme suit:

- Collecte en porte à porte ou en bout de chemin pour tous les usagers (bac gris individuel à puce pour les Ordures Ménagères Résiduelles (ou O.M.R.) et sac jaune pour les emballages).
- Collecte sur nos 88 points d'apport volontaire pour les emballages en verre ou les papiers, journaux magazines.

Les 24 communes du Pays de Château-Gontier sont collectées une fois par semaine pour les OMR et une fois par quinzaine pour les emballages.

En 2011, un troisième contrat, dit "Barème E", a été signé pour une durée de 6 ans avec CITEO.

Depuis le 1^{er} mars 2017, le transfert des sacs jaunes est assuré par DUFEU et le tri est effectué chez PAPREC au Rheu, après transit par Saint-Berthevin.

2. Les déchèteries

Les deux déchèteries d'Azé et de Bierné permettent une bonne couverture géographique du territoire (voir carte en page suivante). La partie Ouest du territoire reste toutefois un peu plus à l'écart de ces équipements, du fait de l'éloignement géographique et de la traversée obligatoire de l'agglomération de Château-Gontier Bazouges.

Les accès en déchèterie sont gérés informatiquement sur les deux déchèteries depuis le 1^{er} juillet 2016.

L'exploitation est assurée en régie, certaines prestations sont assurées par des prestataires privés. Depuis le 1^{er} mars, les prestataires sont les suivants:

- Location et Rotation de caissons: Veolia Environnement
- Mise en balle des cartons: PAPREC
- Collecte et traitement des Déchets Ménagers Spéciaux (ou DMS) hors filière EcoDDS : SOSAREC
- Enfouissement des encombrants : Séché Environnement
- Broyage du bois non traité et des déchets verts : Gendron

Une étude a été lancée avec la CC du Pays de Craon afin de valider ou non l'opportunité d'une mutualisation de la déchèterie de Quelaines. Le rendu interviendra en 2018.



Déchèterie

Les déchets acceptés en déchèterie



RÉUTILISATION
REEMPLOI



TEXTILES



CARTONS



ENCOMBRANTS



TOUT-VENANT
INCINERABLE



BOIS



DEEE



BATTERIES



DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUE (DDS)



HUILES DE VIDANGE



VERRES



DÉBLAIS / GRAVATS

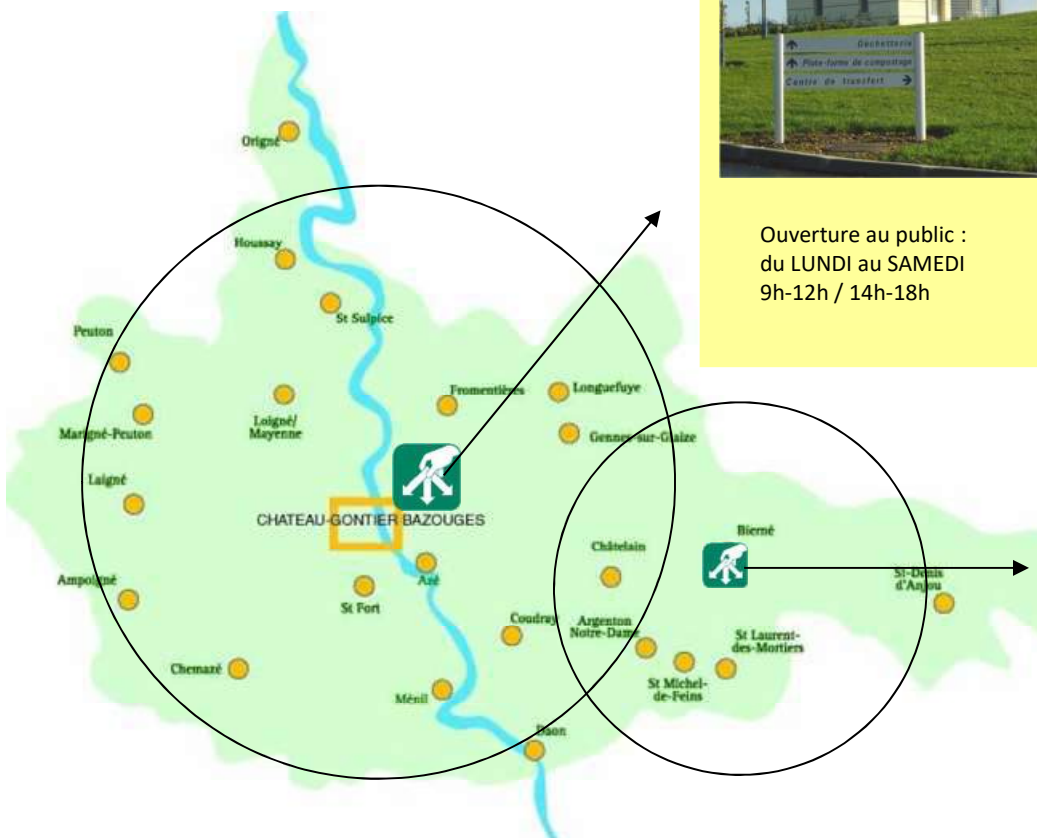


DÉCHETS VERTS



MÉTAUX

Le Site Déchets d'Azé est soumis à autorisation pour son exploitation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : arrêté préfectoral n°2001-P-1561 du 12 septembre 2001. La déchèterie de Bierné est soumise à déclaration pour son exploitation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement: récépissé de déclaration référencé 2001-175 du 28 mai 2001.



Ouverture au public :
du LUNDI au SAMEDI
9h-12h / 14h-18h



Ouverture au public :
MARDI: 10h-12h
MERCREDI: 14h-18h
VENDREDI: 14h-18h
SAMEDI: 9h-12h / 14h-18h

3. Les déchets de soins des particuliers

Depuis la mise en place de la filière nationale appelée DASTRI, la Communauté de Communes n'assure plus de collecte des piquants-coupants des particuliers. Ces derniers peuvent les déposer gratuitement dans les 9 pharmacies participant à la filière.

4. Installations de traitement

Les ordures ménagères résiduelles (ou OMR) sont transportées depuis le quai de transfert d'Azé vers le Centre de Valorisation Énergétique de PONTMAIN (propriété du Conseil Départemental de la Mayenne) et l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ou ISDND) de Changé (propriété de Séché Éco-industries).

En janvier et février, les emballages à trier ont été transportés depuis le quai de transfert d'Azé à destination du Centre de Tri de Changé (propriété de Séché Éco-industries). Depuis le mois de mars, les emballages transitent par Saint-Berthevin avant d'être livrés au Rheu (centre de tri PAPREC).

Les papiers et les emballages en verre sont directement livrés chez les recycleurs, avec un changement de contrat en cours d'année.

II. Analyse quantitative

La population prise en compte dans les différents calculs provient des données INSEE 2017.

1. Quantités globales

	Tonnes	Kg par hab.
O.M.R. collectées*	4 361	140 **
Collecte Sélective	2 655	85
Déchèterie	13 457	433
Total	20 473	659

Quantités globales de déchets collectés en 2017

* quantités collectées hors apports "petit tout-venant" de déchèterie

** moyenne départementale: 171 kg/hab en 2017

	O.M.R.*	Collecte sélective	Déchèteries	Total	Variation annuelle
2012	4 560	2 737	12 658	19 955	2.09%
2013	4 521	2 715	12 892	20 128	0.87%
2014	4 591	2 602	13 711	20 904	3.85%
2015	4 561	2 560	14 058	21 179	1.32%
2016	4 424	2 599	14 404	21 427	1.17%
2017	4 361	2 655	13 457	20 473	-4.45%

Évolution des quantités globales de déchets collectés entre 2012 et 2017

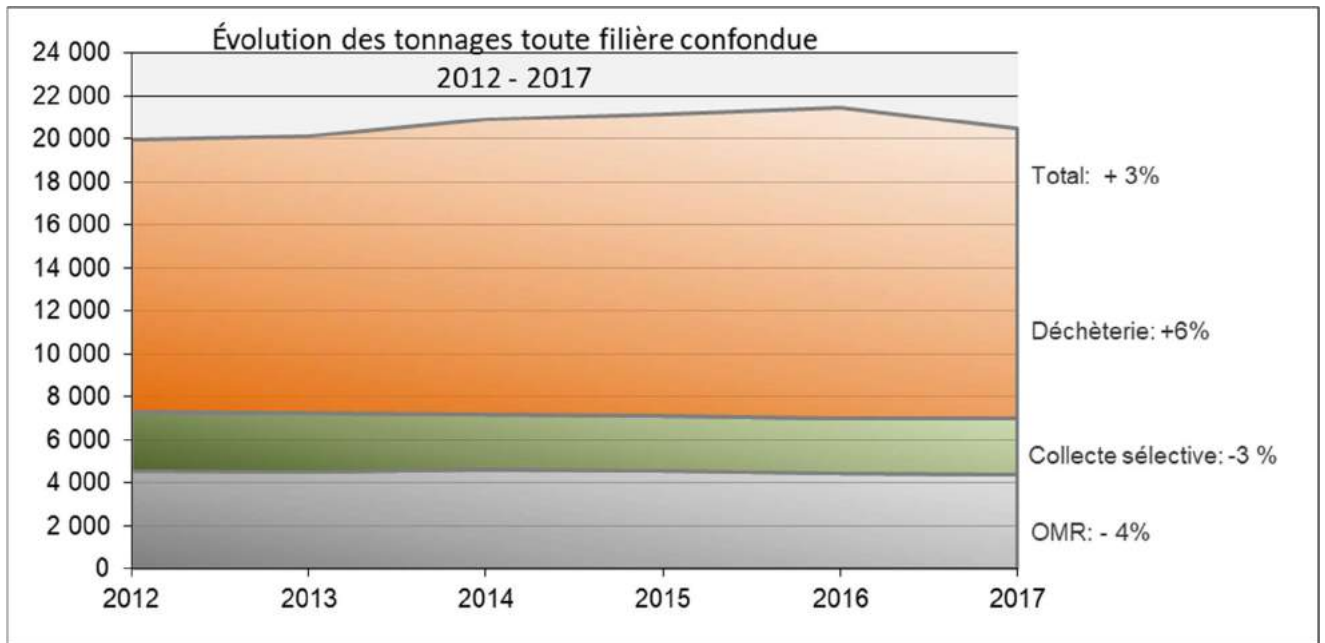
* quantités collectées hors apports "petit tout-venant" de déchèterie

À retenir.

Avec 140 Kg par habitant, la Communauté de Communes se classe deuxième Collectivité du département pour la production d'O.M.R. (Mayenne Communauté se classant première avec 136 kg/hab.)

Un Mayennais a produit en moyenne **171 kg d'O.M.R.** en 2016.





Évolution des quantités globales de déchets collectés entre 2012 et 2017

À noter que depuis 2011, les quantités de déchets collectées sont reparties à la hausse avec un tassement en 2017, lié aux volumes de déchets verts des déchèteries.

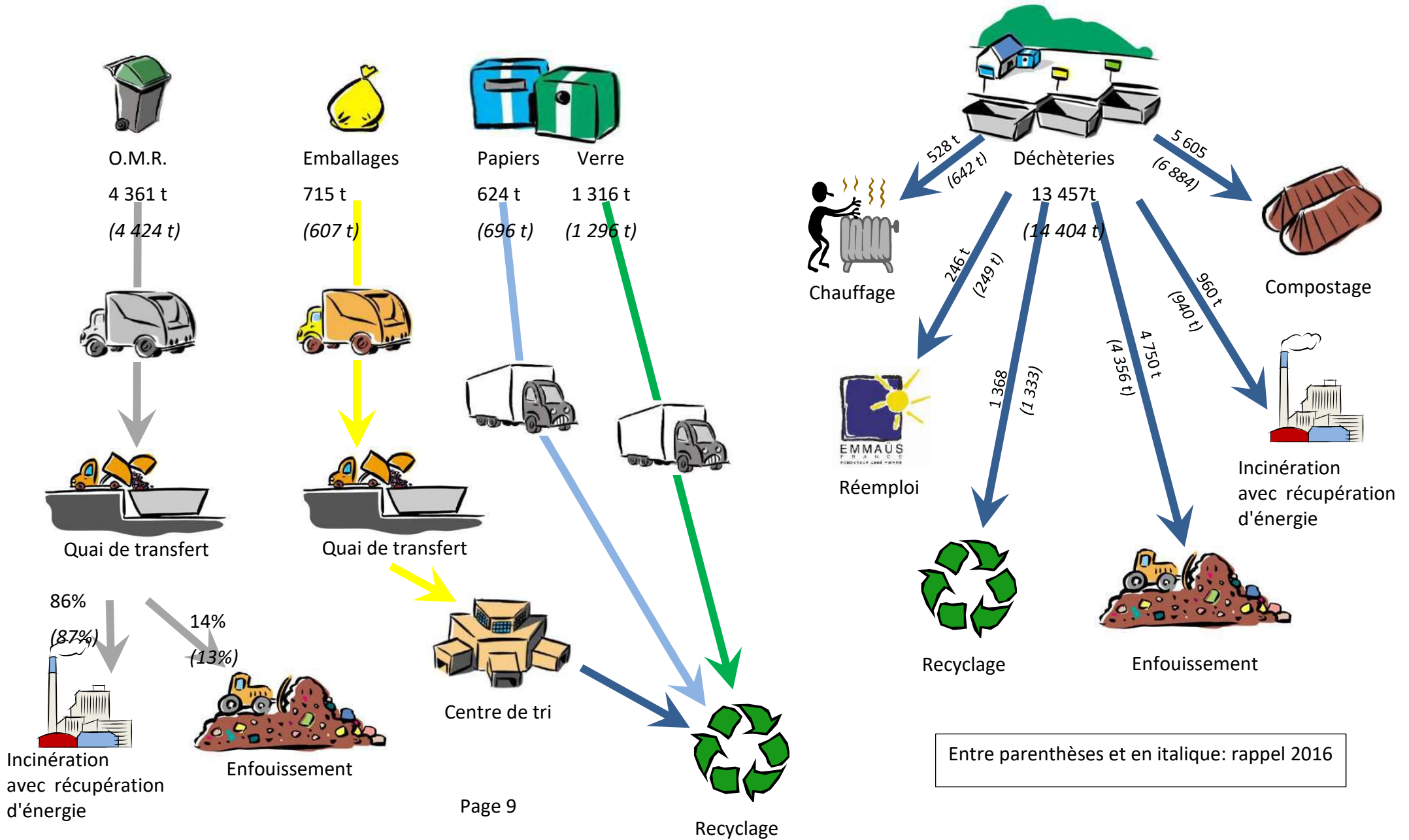
Le synoptique en page suivante donne un aperçu général des quantités et des flux de déchets collectés sur les 24 communes en 2017.

À retenir.

En 2017, 74% des déchets ont été valorisés, soit par recyclage, soit par incinération avec récupération d'énergie.

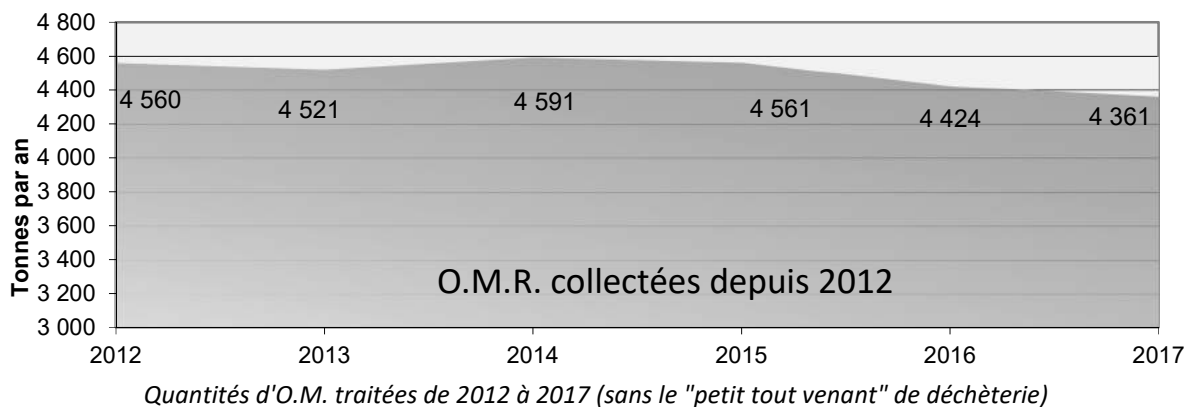


Les quantités et les filières de traitement des déchets - 2017

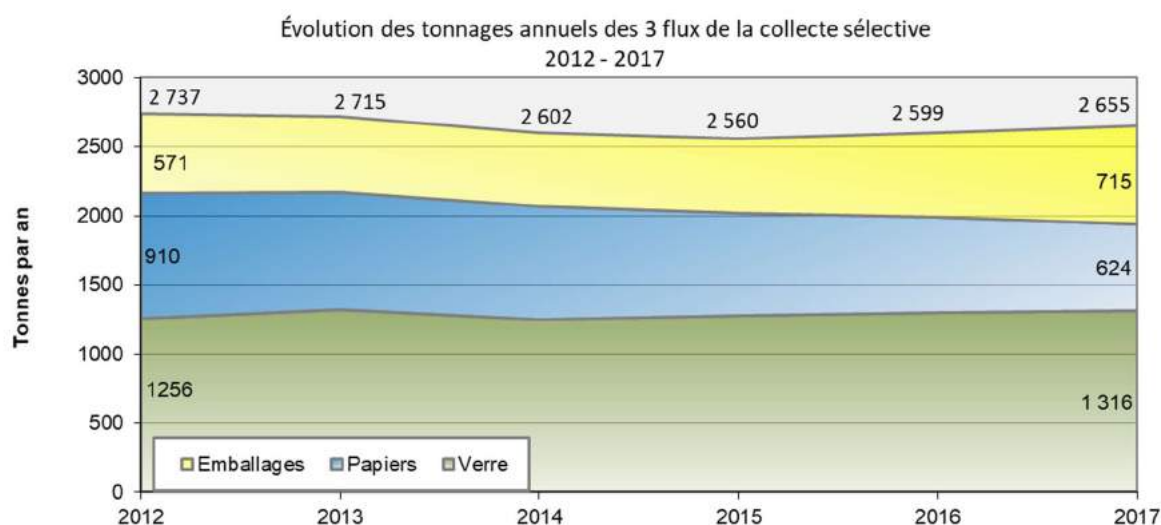


Entre parenthèses et en italique: rappel 2016

a. Les ordures ménagères résiduelles



b. La collecte sélective



Résultats de la collecte sélective - de 2012 à 2017

Les tonnages collectés en papier chutent depuis quelques années en raison de l'érosion du gisement national, mais aussi en raison de collectes parallèles, caritatives ou non.

À retenir.

La collecte des papiers diminue très fortement : -31% en 6 ans. Les recettes ont donc baissées de 115 000 € sur cette période en raison de l'érosion des tonnages.

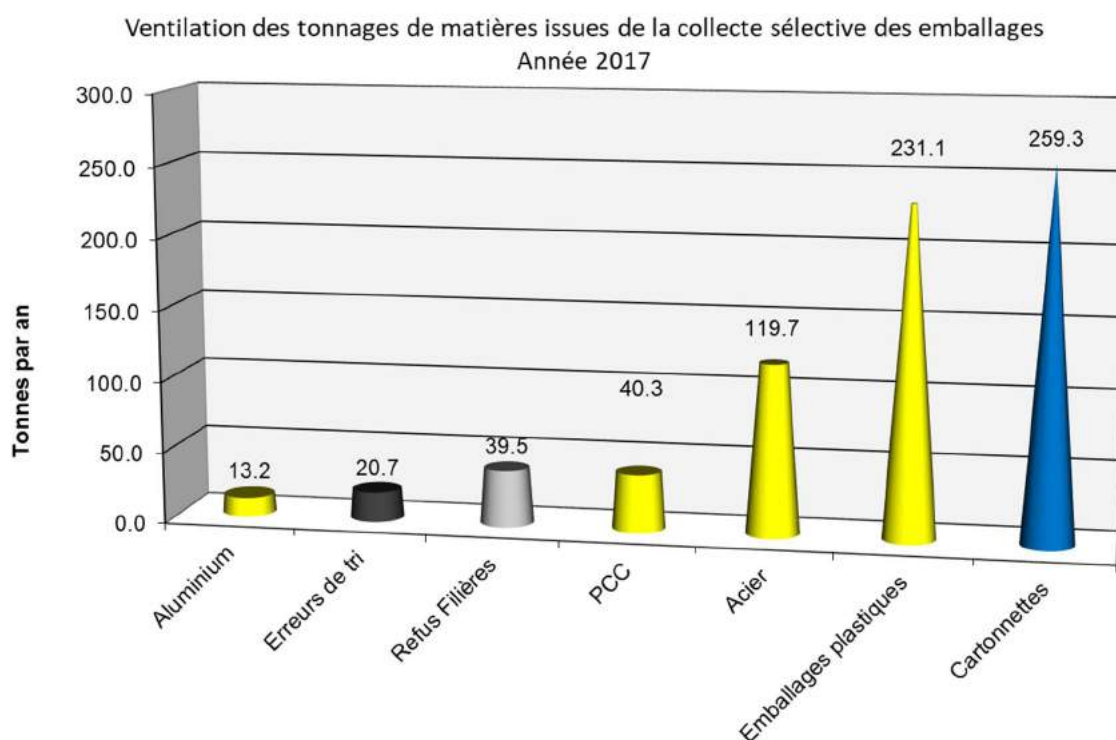
L'extension des consignes de tri a su remobiliser les habitants sur le geste de tri (sacs jaunes et emballages en verre).



i. Détail des matériaux recyclés

Les déchets à recycler issus de la collecte sélective sont triés dans le centre de tri du Groupe Paprec au Rheu (35) depuis le 1^{er} mars en plusieurs flux:

- Acier;
- Aluminium et petits aluminium;
- Cartonnettes;
- Gros cartons brun;
- Les emballages plastiques (PET clair + barquettes, PET couleur + barquettes, mélange PE-PP-PS, films);
- Les briques alimentaires (ou Papiers Cartons Complexés - PCC);
- Les erreurs de tri (déchets non conformes aux consignes de tri);
- Les refus "filiales" (déchets conformes aux consignes mais pour lesquels aucune filière de recyclage n'existe). Par exemple, les films craquants, les sachets de chips certains polystyrènes,...



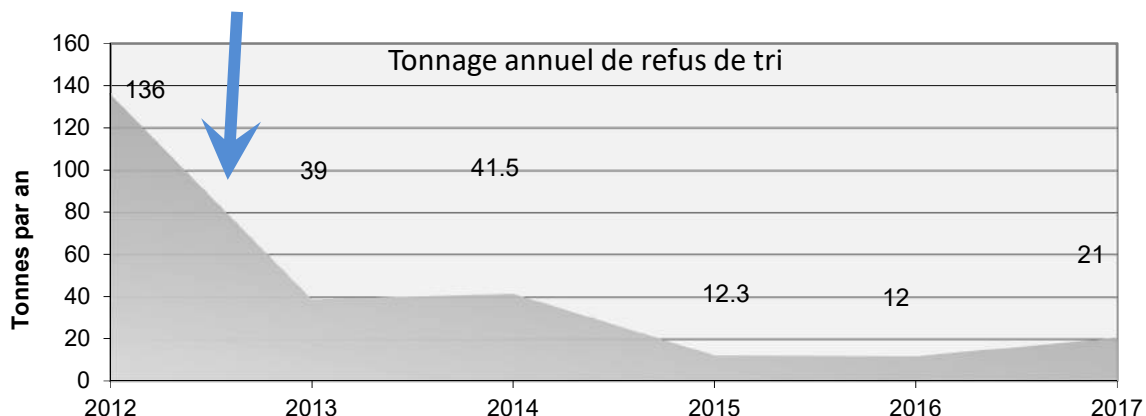
Résultats de la collecte sélective par matériaux en tonnes – 2017

ii. Analyse qualitative

Les erreurs de tri correspondent aux déchets non conformes aux consignes de tri : emballages non vidés, déchets qui ne sont pas des emballages (cela va de la brosse à dent à la paire de chaussure), emballages imbriqués (pour gagner de la place ou sac de déchets de restauration rapide déposé tel quel), ...

Les refus "Filières" sont constitués d'emballages pour lesquels les filières de recyclage n'existent pas encore ou qui sont en cours de mise en place.

Communication de proximité = nette
diminution des refus dans les sacs jaunes
– 35 000 € d'économies annuelles



Évolution des tonnages de erreurs de tri – de 2012 à 2017

Lors de la collecte, les agents peuvent refuser un sac jaune dont le contenu serait non conforme aux consignes de tri. Ils apposent alors un scotch "non conforme" et un papier expliquant ce qui n'allait pas dans le sac. Ils notent également l'adresse présumée de l'utilisateur.

En fin de tournée, le chauffeur transmet à l'API la liste des adresses où des sacs ont été refusés qui se charge ensuite de rencontrer les usagers afin de retrier le sac avec eux et de bien leur expliquer les consignes.

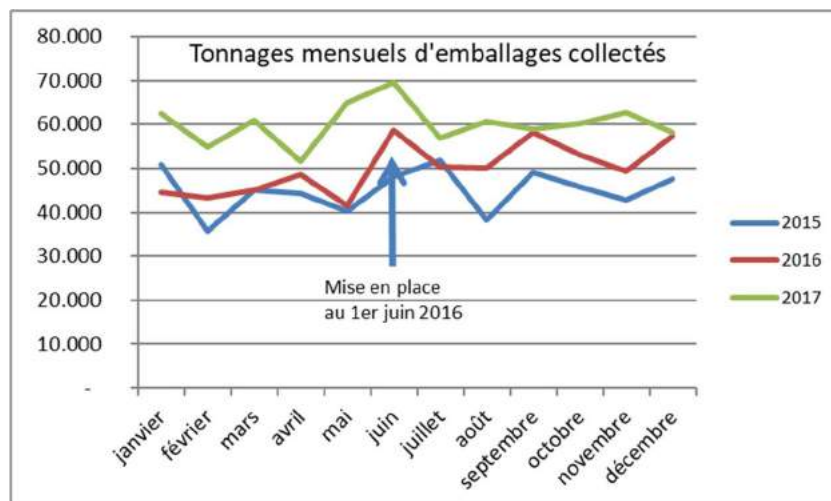
À noter: en raison des travaux sur le centre de tri, les quantités de refus sont anormalement basses en 2015 et 2016. Le tonnage reprends une valeur normale avec le changement de centre de tri en mars 2017.

c. L'extension des consignes de tri

Début 2015, Éco-emballages a lancé un second appel à candidature au niveau national concernant l'extension des consignes de tri à tous les emballages (hors bois et déchets toxiques). Le dossier de la Communauté de Communes ayant été retenu, nous avons pu simplifier les consignes de tri à compter du 1^{er} juin 2016. Depuis cette date, tout emballage est à déposer dans le sac jaune. Quelques rares exceptions:

- Les emballages en verre ne sont pas concernés: il faut continuer à les déposer au point de tri
- Les emballages en bois (barquette de fruit ou boîtes de fromages) ne sont pas concernés.
- Les emballages de produits toxiques doivent toujours être déposés en déchèterie.

i. Bilan quantitatif



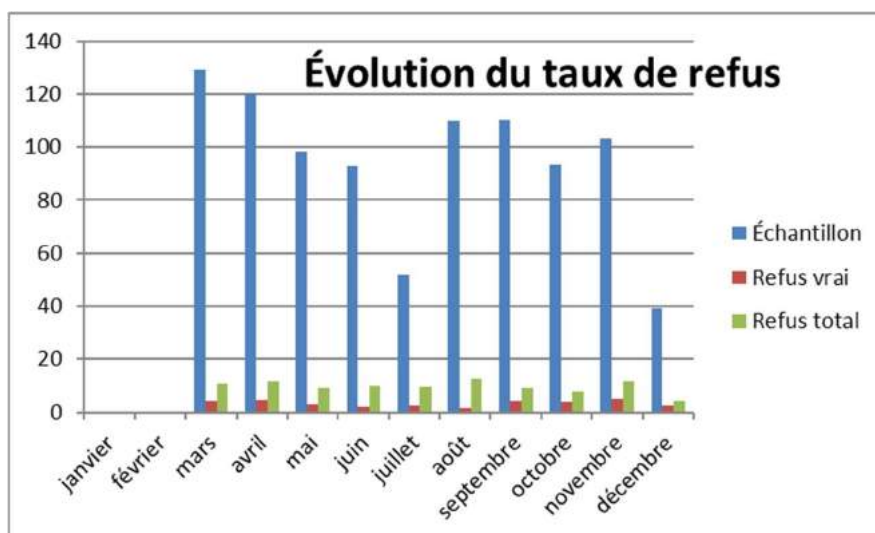
Comparaisons des tonnages mensuels de sacs jaunes – de 2015 à 2017

Les résultats sont très positifs : les quantités d'emballages collectés augmentent de 34% entre 2015 et 2017. Ce premier bilan est conforme à nos attentes, mais il reste encore des tonnages à mobiliser.

ii. Premier bilan qualitatif

Il était attendu une diminution du taux de refus de tri. Si nous étions déjà à des taux très bas (entre 5 et 8% de refus vrai), cela a nettement diminué depuis la mise en place (moins de 3% d'erreur de tri). Les habitants ont donc bien intégré que les nouvelles consignes ne concernaient seulement les emballages et non pas tout déchet en plastique.

Il convient toutefois de maintenir une vigilance continue lors des collectes et bien informer les usagers sur le tri et les suites données à leur geste de tri.



Évolution du taux de refus de tri lors des caractérisations en 2017

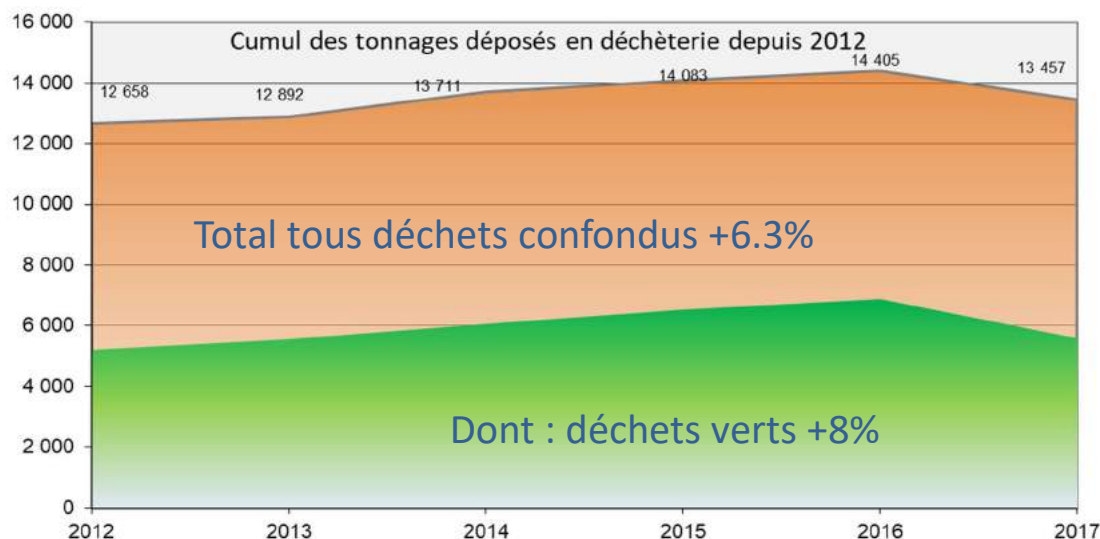
À retenir.

Notre Collectivité présente le taux de refus de tri le plus bas de tout le Département.

Avec un taux de refus vrais inférieur à 5 % sur l'emballage seul, elle se place dans les meilleures collectivités au niveau national (18% en moyenne, emballages et papier cumulés).



d. Les déchèteries



Évolution des tonnages en déchèterie – de 2012 à 2017

Le tableau suivant donne les évolutions par type de déchets en tonnes par an et pour les deux déchèteries.

	DMS*	Encombrants	D3E**	Cartons	Gravats	Bois non traité
2012	69.3	1 920.0	218.6	450	2 659.0	865.0
2013	54.0	1 873.0	209.0	435	2 739.0	695.0
2014	46.9	1 677.5	213.5	443	2 862.3	742.0
2015	55.0	1 391.0	254.0	445	2 824.0	680.0
2016	40.6	1 305.7	249.4	428	2 900.1	642.0
2017	42.5	1 360.0	244.0	378	3 234.0	528.0

	Déchets Verts	Ferrailles	Petit TV***	Réemploi	Meubles	Total	Variation annuelle
2012	5 210	427.7	624.0	214.0	-	12 658	4.1%
2013	5 545	391.0	726.0	225.0	-	12 892	1.9%
2014	6 059	384.3	806.2	263.5	212.7	13 711	6.4%
2015	6 535	386.0	771.0	242.0	500.0	14 083	2.7%
2016	6 884	407.8	747.1	248.9	551.5	14 405	2.3%
2017	5 605	470.0	751.4	246.0	598.0	13 457	-6.6%

*DMS: déchets ménagers spéciaux

**D3E: Déchets d'Équipement Électrique et Électronique en fin de vie

***Petit TV: Petit Tout Venant

2. Déchets des professionnels

a. Collecte traditionnelle

Les professionnels peuvent bénéficier d'une collecte en porte à porte (bacs gris, bacs ou sacs jaunes). Cette prestation est facturée via la redevance incitative, selon un tarif spécifique.

Les professionnels représentent un peu plus de 32 % des déchets collectés en bacs, soit un peu plus de 13 000 m³ de déchets.

b. Dépôts en déchèteries

Les déchèteries sont des sites destinés aux particuliers. Toutefois, afin de proposer des exutoires pour les déchets des professionnels, il a été décidé que l'apport de déchets par les professionnels est autorisé moyennant une participation financière pour les déchets non recyclables.

Les professionnels représentent environ 10% des passages depuis la mise en place de la gestion des accès, soit un peu moins de 14 000 passages pour les deux déchèteries.

Les tarifs pour les professionnels (ainsi que pour les particuliers hors Pays de Château-Gontier) sont les suivants :

	2017
Cartons	Gratuits
Ferrailles	Gratuits
Bois non traité	Gratuits
Emballages en verre	Gratuits
Déchets verts	35 €/tonne
Gravats	25,5 €/m ³
Tout-venant	27,5 €/m ³
Déchets ménagers spéciaux	2,7 €/Kg
Traitement des déchets assimilés	80 €/tonne
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	Acceptés en petite quantité - gratuit

Tarifs pour les dépôts des professionnels – 2017

À retenir.

Depuis plusieurs années, les différentes Collectivités mayennaises font converger leurs tarifs "professionnels" en vue d'une harmonisation.



C. Les indicateurs financiers

I. Les tarifs de la Redevance Incitative - 2017

REDEVANCE				Tarif annuel	Remise Trilogic 2016 par non présentation*	Total remises maxi		Montant Net
BACS INDIVIDUELS						Remise Trilogic	Bonus except **	
Taille du bac	Composition du foyer	Abonnement au service	Service rendu					
80 litres	1 personne	102 €	27 €	129 €	1 €	26.00 €	20 €	83.00 €
80 litres	2 personnes	102 €	54 €	156 €	1.20 €	31.20 €	20 €	104.80 €
120 litres	3 personnes	102 €	81 €	183 €	1.40 €	36.40 €	20 €	126.60 €
140 litres	4 personnes	102 €	108 €	210 €	1.60 €	41.60 €	20 €	148.40 €
180 litres 240 litres et +	5 personnes 6 personnes et +	102 €	135 €	237 €	1.80 €	46.80 €	20 €	170.20 €

REDEVANCE			Remise Trilogic 2016	
BACS COLLECTIFS		Abonnement au service	Service rendu	Forfait d'encouragement au tri
Par logement		102 €	-	7 €
Par personne		-	27 €	3 €
Taille du bac			Pour non présentation de bac *	
80 L			1.20 €	
120 L			1.40 €	
140 L			1.60 €	
180 L			1.80 €	
240 L			2.00 €	
340 L			2.80 €	

* dans la limite annuelle de 26 non présentation du bac en 2016

** accordé à chaque foyer ayant sorti son bac 26 fois ou moins en 2016 en plus de la remise TRILOGIC

DOTATION SPECIALE des Particuliers	Abonnement au service	Service rendu	
Rouleau de 26 sacs violets (37,5 L utiles)	102 €	13,50 € le rouleau (minimum 1 par an et par personne)	30 € à partir du 3 ^{ème} rouleau

LES PROFESSIONNELS	TARIF 2017	
Abonnement au service	102 €	
Service rendu (prix à la levée du bac) :		
80 litres		2.00 €
120 litres		3.00 €
140 litres		3.50 €
180 litres		4.50 €
240 litres		6.00 €
340 litres		8.50 €
770 litres (collecte des cartons)		5.00 €
Bac partagé complément professionnel	0 €	25 € le m3
Dotation spéciale des professionnels rouleau de 26 sacs violets (37,5 L utiles)	102 €	30 € le rouleau

TOUT USAGER : Location de bac complémentaire 340 Litres	Tarif hebdomadaire
Évènement exceptionnel sur demande : le 1er bac pour une semaine	15 €
Par bac ou semaine supplémentaire	8 €

II. Recettes et dépenses par poste

1. *Collecte et Traitement des O.M. résiduelles et collecte sélective*

Chapitre	Réalisé			
	2014	2015	2016	2017
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	805 812 €	832 187 €	850 034 €	907 657 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	612 589 €	627 772 €	642 794 €	703 878 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0 €	0 €	0 €	0.00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 568 €	2 406 €	2 280 €	3 051 €
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROV	0 €	0 €	0 €	0 €
total Dépenses 8121	1 425 969 €	1 462 365 €	1 495 108 €	1 614 586 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	592 €	55 €	9 122 €	11 068 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	174 655 €	148 142 €	149 980 €	149 538 €
74 - SUBVENTION EXPLOITATION	414 206 €	491 308 €	396 180 €	481 903 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 283 €	3 580 €	184 €	1 193 €
total Recettes 8121	591 737 €	643 085 €	555 466 €	643 702 €

À retenir.

Les dépenses de fonctionnement en collecte et traitement ont connu une augmentation en 2017. Les bons résultats de la collecte sélective et un nouveau marché de tri ont permis de contenir cette hausse.

Une partie de cette augmentation est due au vieillissement du parc de benne de collecte: le nombre et la gravité des pannes a augmenté en 2017, générant des frais de maintenance (+44 000 € par rapport à 2016) et des frais de personnel supplémentaires (quand la BIC est en panne, il faut 3 agents de plus par jour d'immobilisation).

Le prix du gasoil ayant augmenté, les dépenses augmentent de 12 000 €.

Avec l'extension des consignes de tri, la consommation de sacs jaunes augmente et nous avons eu à faire deux commandes en 2017 contre une seule les années précédentes. Cela représente 21 600 € de dépenses en plus.

Le personnel augmente également car un agent auparavant imputé sur les déchèteries est maintenant rattaché à la collecte.



2. Les déchèteries

Les différentes prestations de services pour les déchèteries sont rattachées à ce compte :

- location et rotation de caissons,
- compostage des déchets verts,
- criblage du bois déchiqueté,
- l'entretien de la décharge de déchets inertes,
- traitement des déchets de déchèteries
- l'opération de collecte des pneus de silos agricoles (2 opérations en 2016).

Chapitre	Réalisé			
	2014	2015	2016	2017
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	340 779 €	317 339 €	334 782 €	370 948 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	189 384 €	206 007 €	197 198 €	160 072 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 164 €	3 563 €	3 571 €	3 830 €
total Dépenses 8122	531 327 €	526 909 €	535 551 €	534 850 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	0 €	0 €	0 €	908 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	141 908 €	173 052 €	225 468 €	213 725 €
74 - SUBVENTION EXPLOITATION	13 977 €	25 173 €	37 248 €	31 744 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €	663 €	0 €	6 716 €
total Recettes 8122	155 886 €	198 889 €	262 716 €	253 093 €

À retenir.

Les nouveaux marchés passés début 2017 sont moins favorables que les précédents. . Du fait de la saturation du site de stockage des déchets inertes, les dépenses liées au traitement des gravats ont fortement augmenté (+ 35 000 €).

La diminution des frais de personnel est lié au transfert d'imputation des dépenses liées à un agents.



3. Les sites de stockages

Cet article comporte:

- les dépenses liées à l'exploitation du site de stockage de déchets inertes de la Chiffannerie,
- les dépenses liées au suivi post-exploitation de l'ancien site réhabilité de la Croix Blanche.

Chapitre	Réalisé			
	2014	2015	2016	2017
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 006 €	24 016 €	7 186 €	240 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 544 €	1 112 €	0€	0€
total Dépenses 8123	14 550 €	25 128 €	7 186 €	240€

4. Les dépenses non ventilables

Chapitre	Réalisé			
	2014	2015	2016	2017
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	82 989 €	79 572 €	80 624 €	81 640 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	248 938 €	238 422 €	270 513 €	252 170 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 457 €	14 850 €	13 861 €	23 719 €
66 - CHARGES FINANCIERES	19 996 €	16 500 €	13 051 €	9 576 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	160 €	1 070 €	405 €	2 738 €
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROV	116 000 €	150 000 €	150 000 €	0 €
total Dépenses 01	474 541 €	500 414 €	528 453 €	369 843 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	16 829 €	15 829 €	17 658 €	11 399 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	1 921 863 €	1 983 228 €	2 024 245 €	1 976 894 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	49 €	124 000 €	87 €	425 €
78 - REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATION	6 457 €	9 318 €	13 861 €	23 719 €
total Recettes 01	1 945 199 €	2 132 375 €	2 055 850 €	2 012 437 €

À retenir.

Le site de la Chiffannerie est arrivé à saturation en 2016. Il n'y a pas eu de dépenses liées à ce site qui sera fermé définitivement après d'ultimes travaux en 2018).



III. Bilan des recettes et des dépenses

Chapitre	Réalisé			
	2014	2015	2016	2017
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 242 586 €	1 253 114 €	1 272 626 €	1 360 484 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	803 517 €	834 891 €	839 992 €	863 950 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	248 938 €	233 076 €	270 513 €	252 170 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 457 €	9 318 €	13 861 €	23 719 €
66 - CHARGES FINANCIERES	19 996 €	16 500 €	13 051 €	9 576 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 892 €	7 039 €	6 256 €	9 620 €
68 - DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROV	116 000 €	150 000 €	150 000 €	0 €
total Dépenses	2 197 448 €	2 503 938 €	2 566 299 €	2 519 519 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	592 €	55 €	9 122 €	11 977 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	16 829 €	15 829 €	17 658 €	11 399 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	2 238 427 €	2 304 422 €	2 399 693 €	2 340 156 €
74 - SUBVENTION EXPLOITATION	428 184 €	516 481 €	433 429 €	513 647 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 332 €	128 243 €	271 €	8 334 €
78 - REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATION	6 457 €	9 318 €	13 861 €	23 719 €
total Recettes	2 692 821 €	2 974 349 €	2 874 033 €	2 909 232 €

Les excédents générés sont utilisés pour financer les investissements importants nécessaires au fonctionnement du service (benne bicompartimentée mise en service en 2013, camion grue et gestion des accès en déchèterie mis en service en 2015, remplacement des colonnes aériennes et sécurisation des déchèteries réalisés en 2017), ainsi que les investissements à venir (conteneurs enterrés pour les OMR selon les résultats du test, de deux bennes de collecte au GNV,...).

D. Conclusion

Le renouvellement du parc de conteneurs aérien a eu lieu en 2017. Cet investissement important était nécessaire au regard de l'âge et de l'état général du parc. Les nouveaux conteneurs plus accessibles ont donné un "coup de jeune" à la collecte du verre et des papiers.

Les premiers conteneurs enterrés ont été implantés et le test d'accès avec le pass TRILOGIC sera réalisé sur 2018 avec les usagers de la Tour Morillon.

Afin d'appliquer pleinement l'article 70 de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, il conviendra d'assurer une communication efficace sur le tri à la source des déchets biodéchets, y compris en habitat collectif.

De même, il conviendra de retrouver une communication plus soutenue sur le geste de tri afin de maintenir la bonne dynamique sur les emballages : journal communautaire, presse locale, ...